



MOT DU PRÉSIDENT

LE BAC BRUN N'EST PAS UNE POUBELLE, ON Y DÉPOSE SEULEMENT LES MATIÈRES ORGANIQUES ACCEPTÉES


Depuis près de dix ans, le bac brun s'est intégré au paysage et a permis de réduire de façon importante, le volume de déchets dirigés vers l'enfouissement ainsi que des coûts liés à la gestion des matières résiduelles. Environ 10 500 tonnes de matières sont ainsi recyclées annuellement. Les citoyens participent généralement très bien à cette collecte mais certaines matières se retrouvent malheureusement dans le bac brun alors qu'elles ne le devraient pas.

Les branches dont le diamètre est supérieur à 2,5 cm (1 po.), les troncs d'arbres, les souches, les buches, les morceaux de béton ou de métaux, les contenants de plastique et les animaux morts ne doivent jamais être déposés dans le bac brun, ces matières n'étant ni compostables, ni biométhanisables. Elles peuvent endommager les équipements de traitement et il est important de placer chaque matière dans le bon bac afin que nos gestes comptent pour l'environnement. Les matières organiques (résidus de cuisine, de jardin, gazon...) constituent environ 45 % des matières résiduelles et il est important d'utiliser les services disponibles afin de recycler cette matière plutôt que de la diriger vers l'enfouissement. La biométhanisation permet de transformer ces résidus en biogaz utilisé pour son potentiel énergétique et en digestat, un terreau valorisé en agriculture.

Grâce à ces services disponibles sur notre territoire et surtout à l'excellente participation des citoyens, la matière recueillie dans les bacs brun et vert peut être recyclée à moindre coût, hors des sites d'enfouissement.

« COLLECTIVEMENT NOUS POUVONS FAIRE UNE DIFFÉRENCE »

SOMMAIRE

- Bac Brun  poubelle
- L'Équipe Verte
- Résidus domestiques dangereux
- Utiliser le bac brun tout l'hiver
- Vidange des installations septiques
- Services aux écoles et aux entreprises
- Gérer les cendres
- Fermeture des écocentres
- Collecte de gros rebuts

L'ÉQUIPE VERTE DE LA RÉGIE A CIRCULÉ SUR NOTRE TERRITOIRE : UN ACCUEIL POSITIF ET DES RÉSULTATS ÉTONNANTS

Dans un souci de mieux connaître la nature des matières dirigées vers l'enfouissement par les citoyens et de répondre aux questions de ceux-ci. Kim Lavoie-Nadeau et Mégan Goudreau ont formé l'*Équipe Verte* de la Régie de retour pour une seconde année. Elles ont sillonné le territoire afin de constater le type de matières qui sont déposées dans les bacs de déchets.

La Régie pourra ainsi mieux connaître la participation des citoyens aux divers services offerts par la Régie. Vous avez été nombreux à échanger avec notre *Équipe Verte* et nous vous en remercions. Malheureusement, un volume important de matières recyclables est encore dirigé vers l'enfouissement plutôt que dans le bac de recyclage et de nombreux résidus alimentaires sont également déposés dans le bac de déchets qui est levé aux deux semaines plutôt que dans le bac brun qui est pourtant levé à chaque semaine lors de la collecte des matières organiques. La liste des matières à déposer dans chaque bac est disponible dans le calendrier de la Régie qui vous est transmis à chaque année via le publi-sac ou directement le site internet de la Régie au www.regiedesdechets.qc.ca et il est important d'utiliser tous ces services mis à notre disposition.

Environnementalement vôtre !

Guy Bond



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX TROIS COLLECTES À VOTRE DISPOSITION !

- **12 septembre 2015**
Stade L.-P.-Gaucher
Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot
8 h 30 à 16 h 30
- **19 septembre 2015**
Centre Communautaire
Saint-Jude
940, rue du Centre
7 h 30 à 11 h 30
- **19 septembre 2015**
Centre Sportif
Acton Vale
1505, 3^e Avenue
13 h 30 à 16 h 30

Venez faire
EXPLOSER
le taux de participation!

Évitez que vos produits toxiques se retrouvent au site d'enfouissement et qu'ils contaminent l'environnement. Prenez quelques instants pour apporter vos résidus dangereux (peintures, huiles usées, filtres à huile, solvants, pesticides, antigel, acide, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, ampoules fluocompactes et fluorescents, produits de piscine...).

Apportez vos résidus électroniques et informatiques. Ils seront récupérés sur place afin d'être démantelés et valorisés. Vous contribuez ainsi à réduire le volume d'enfouissement et les risques de contamination des sites.

Ce service est GRATUIT pour les citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence (ex. : permis de conduire)

COMMENT UTILISER LE BAC BRUN TOUT L'HIVER !



Pour éviter que les résidus de table collent aux parois et à la grille au fond du bac pendant l'hiver, il est recommandé de déposer **un journal au fond du bac**, sur le grillage et de placer **un grand sac à feuilles en papier brun** dans le bac afin d'y déposer les résidus de table. Ces sacs à feuilles sont disponibles dans la plupart des quincailleries et on peut ainsi utiliser le bac brun tout l'hiver en le conservant propre. On peut également placer les **matières humides dans des essuie-tout ou du papier journal** avant de les déposer dans le bac.

En période d'affluence, vous pouvez également déposer les surplus de matières organiques dans le **bac noir correctement identifié**, des **sacs de papier**, des **boîtes de carton** ou des **poubelles rondes** et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte des résidus organiques. Les matières collectées seront recyclées plutôt qu'enfouies.

ATTENTION - Les feuilles ne doivent jamais être placées dans le bac vert de recyclage ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.

ÉVITER DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES EN PRÉPARANT CORRECTEMENT SON INSTALLATION SEPTIQUE

Bien que le programme de vidange en soit à sa cinquième année d'existence, quelques citoyens omettent encore de prendre connaissance ou de donner suite au préavis de vidange en ne dégageant pas correctement les couvercles de leur installation septique à la date prévue pour la vidange ou en ne dévissant pas leurs couvercles lorsqu'il s'agit de couvercles de plastique. Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et qu'il **ne peut effectuer la vidange, des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de celui-ci s'appliquent.**

Il est possible d'éviter bien des inconvénients en prenant connaissance du préavis de vidange et en préparant correctement son installation en vue de la vidange.

Advenant tout doute quant à la préparation des lieux, en cas d'absence de l'installation, d'impossibilité de dégager les couvercles ou pour s'assurer que les données relatives au dossier de chaque propriétaire d'immeuble soumis au programme soient maintenues à jour, notamment le numéro de téléphone, il ne faut pas hésiter à **contacter la Régie au 450 774-2350.**



INFORMER ET COLLABORER AVEC LES ÉCOLES ET LES ENTREPRISES !

Suite au processus de révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains, la Régie a procédé à l'embauche de madame Jade Guilbert à titre de Chargée de projet au développement des programmes environnementaux.

Au cours de la dernière année, celle-ci avait procédé à la révision du PCGMR et elle a su s'acquitter de cette tâche avec brio. Le travail de madame Guilbert sera partagé en deux types d'interventions. Elle assurera tout d'abord un rôle de soutien auprès des entreprises, des institutions et des commerces intéressés, sans frais, afin de favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles qui pourrait permettre, dans bien des cas, de générer des économies liées directement à certains changements de pratiques.

D'autre part, elle offrira également, sans frais, des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des élèves des écoles primaires et de tout autre organisme intéressé. Il suffit d'en faire la demande directement à la Régie au 450 774-2350.



ÉVITONS LES INCENDIES EN NE DÉPOSANT PAS DE CENDRES DANS LES BACS...

« **ALLUME, AVANT QU'IL SOIT TROP TARD !** »

Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes placées dans les bacs bruns ou noirs. Les cendres ne sont pas acceptées dans les bacs puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Il est recommandé d'attendre qu'elles soient complètement refroidies avant d'en disposer directement sur le terrain, dans les plates-bandes ou les jardins.

Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion. Afin qu'elles refroidissent sans danger, il suffit de les déposer dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle destiné à cette fin, sur une surface incombustible, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement refroidies. Pour activer le processus de refroidissement, il est recommandé de les brasser à quelques reprises.



DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015 LES ÉCOCENTRES FERMERONT LEURS PORTES POUR L'HIVER

Les écocentres fermeront leurs portes **dimanche le 29 novembre prochain** à moins que la température ne force une fermeture prématurée. D'ici là, vous pouvez continuer d'apporter gratuitement vos matières : résidus de bois, de peinture ou d'huile, métaux, pneus, appareils informatiques ou électroniques et débris de démolition. **Les écocentres sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 pour les citoyens des municipalités membres (preuve de résidence requise).**

• **Saint-Hyacinthe :**
1880, rue Brouillette

• **Acton Vale :**
68, rue Noël-Lecomte



ATTENTION • ATTENTION • ATTENTION

Les quantités sont limitées à un maximum de 3 mètres cubes par jour.

Pour une question logistique, seules les remorques de 4 X 8 pieds ou moins sont acceptées aux sites. Les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés pour cette même raison.

FLASH...

- Saviez-vous que sur le seul territoire de la Régie, grâce à la participation de tous les citoyens et citoyennes, 90 397 tonnes de matières organiques et 123 849 tonnes de matières recyclables ont été détournées de l'enfouissement entre 1997 et 2014. Nous pouvons ainsi accroître d'autant la durée de vie de nos sites d'enfouissement.
- Les nombreux services de la Régie ont un impact environnemental important et ont connu une progression significative au cours des dix dernières années. En 2004, seulement 7 501 tonnes (20 %) des 36 885 tonnes de matières recueillies par la Régie étaient valorisées. Dix ans plus tard, en 2014, ce sont 37 203 tonnes (60 %) des 61 553 tonnes recueillies par la Régie qui ont été valorisées...



GROS REBUTS 2015

...Collecte dès 7 heures le matin

La même journée que votre collecte de résidus domestiques

Lundi 14 septembre :	Acton Vale
Mardi 15 septembre :	Béthanie Sainte-Christine Saint-Nazaire-d'Acton Saint-Théodore-d'Acton Upton Sainte-Hélène-de-Bagot
Mercredi 16 septembre :	La Présentation Saint-Barnabé-Sud Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Jude Saint-Louis Saint-Hugues Saint-Marcel-de-Richelieu Saint-Simon
Jeudi 17 septembre :	Saint-Liboire Saint-Valérien-de-Milton Saint-Dominique
Vendredi 18 septembre :	Saint-Pie Saint-Damase Sainte-Madeleine Sainte-Marie-Madeleine
Semaine du 21 septembre :	Saint-Hyacinthe
Lundi 21 septembre :	Secteur 1
Mardi 22 septembre :	Secteur 2
Mercredi 23 septembre :	Secteur 3
Jeudi 24 septembre :	Secteur 4
Vendredi 25 septembre :	Secteur 5

Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

SEULS LES « GROS REBUTS » SONT ACCEPTÉS LORS DE CETTE COLLECTE !

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs volumineux (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.). **Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.**

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuses à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.



Vol. 20 No. 2

Le bulletin de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est publié deux fois par année.

Président

Guy Bond

Vice-Président

Claude Gaucher

Comité exécutif

Guy Bond, *Saint-Théodore-d'Acton*

Claude Gaucher, *Saint-Damase*

Bernard Barré, *Saint-Hyacinthe*

Sylvain Savoie, *Saint-Hyacinthe*

Robert Houle, *Saint-Dominique*

Directeur général

Réjean Pion

Secrétaire-trésorière

Carole Gaulin

Textes

Réjean Pion

Illustrations et montage

A3 communications

Saint-Hyacinthe

Impression

Imprimerie CIC inc., *Saint-Pie*

Diffusion

Municipalités membres de la Régie (47 000 copies)

Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec et du Canada